



**COMMUNIQUÉ**  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**BENOIT CHARETTE AMORCE LA NOUVELLE SESSION PARLEMENTAIRE AVEC ENTHOUSIASME**

Saint-Eustache, le 28 septembre 2009 – C'est le 15 septembre dernier que le député provincial de Deux-Montagnes, Benoit Charette, a amorcé la nouvelle session parlementaire. À titre de nouveau porte-parole de l'opposition officielle en matière de communautés culturelles, ce dernier entend déployer toute l'énergie possible pour faire avancer plusieurs grands dossiers d'actualité.

Un des dossiers majeurs sur lequel ses nouvelles responsabilités l'amèneront à se prononcer est le projet de loi 16. Ce projet de loi vise à favoriser l'action de l'administration gouvernementale à l'égard de la diversité culturelle résultant des particularités ethnoculturelles et en matière de lutte contre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion ou l'origine ethnique ou nationale. De l'avis du député, ce projet de loi suscite de nombreux questionnements.

« Avec ce projet de loi, le gouvernement semble bien déterminé à ne pas traiter la question des relations entre les communautés culturelles et la société d'accueil. Les mesures contenues dans ce projet de loi donnent, dans les faits, l'impression que l'on demande plutôt à la société d'accueil de s'adapter aux nouveaux arrivants », a précisé le porte-parole officiel. Selon le député de Deux-Montagnes, nul ne peut être contre la vertu et s'élever contre un projet de loi qui favorise la pleine participation des personnes issues de diverses communautés culturelles à la société québécoise, mais il est étonnant dans les circonstances de constater qu'aucun article n'aborde la question de la langue comme moyen fondamental d'intégration.

**Benoit Charette marque son désaccord**

Le député provincial promet d'appuyer la chef du parti, Mme Pauline Marois et de soulever les questions qui s'imposent tout au long des travaux parlementaires. Il n'a pas l'intention de se laisser impressionner par la façon dont la nouvelle session a commencé avec le décret d'un bâillon pour forcer l'adoption du projet de loi 40, qui suspend l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et donne carte blanche au gouvernement pour multiplier les déficits dans les années à venir. « On reconnaît bien le Jean Charest de 2003 qui préfère suspendre les règles parlementaires pour faire passer ses projets de loi. On est loin de l'esprit de collaboration qu'il dit souhaiter », a indiqué Benoit Charette.

Le député de Deux-Montagnes s'est prononcé contre les hausses de tarifs des services gouvernementaux. Ce dernier a rappelé que durant toute la campagne électorale, Jean Charest et son équipe ont répété ne pas avoir l'intention d'augmenter ces tarifs. « Cela ne fait qu'ajouter au cynisme de la population », a commenté à ce sujet le député.

### **Une session axée sur l'économie**

Le député de Deux-Montagnes précise que l'économie sera au cœur des débats de la présente session parlementaire. Ce dernier a insisté sur le recul du Québec depuis 2003 en cette matière. Il a ajouté que la croissance économique moyenne sous le gouvernement Charest a été de 1,76% par année, soit 22% de moins que la moyenne canadienne. « C'est la pire performance au Canada après celle de la Nouvelle-Écosse et celle de l'Ontario, qui ont durement subi l'effondrement de l'industrie automobile », a déclaré M. Charette.

De l'avis de M. Benoit Charette, il est clair que Jean Charest n'a pas réussi à accomplir l'objectif qu'il s'était fixé, soit de faire progresser le revenu personnel des Québécois. Le Québec s'est classé au 9<sup>e</sup> rang sur 10 à ce chapitre si on le compare au reste du Canada. Et, en ce qui concerne le taux d'imposition, selon une étude récente de la firme KPMG, le Québec est passé du taux le plus favorable au pays, en 2001, au pire parmi les grandes provinces, ce qui n'incite nullement les entreprises à venir s'installer chez nous.

Le député Charette a bien l'intention de défendre chacun de ces dossiers et veillera à ce que les intérêts de ses citoyens soient efficacement représentés.

-30-

Renseignements : Benoit Charette  
450 623-4963